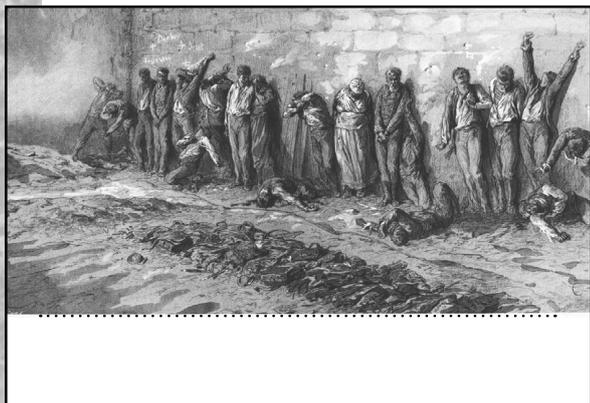


# LA III<sup>e</sup> RÉPUBLIQUE (1870-1940)

Je retiens

La III<sup>e</sup> République est le régime politique de la France de 1870 à 1940. Notre pays devient une **démocratie parlementaire**. De nombreuses lois républicaines sont votées pour reconnaître les libertés de la presse, de réunion en **syndicats**, d'association. L'école laïque, gratuite et obligatoire est aussi créée à cette époque.



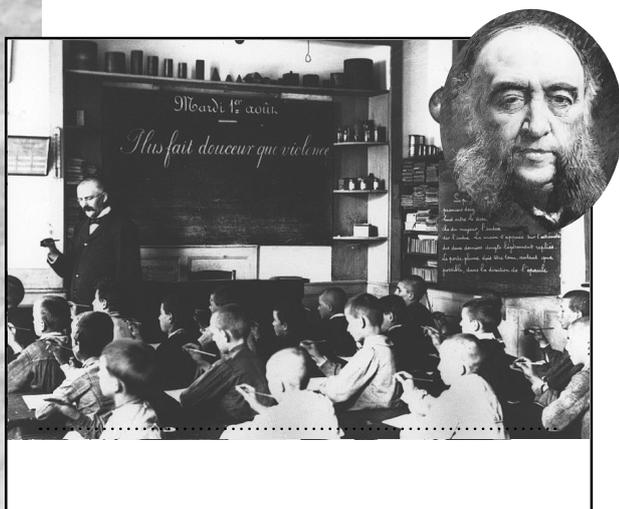
## DES DÉBUTS DIFFICILES... ●

En 1870, l'empereur Napoléon III perd la guerre contre la Prusse (qui deviendra l'Allemagne). La III<sup>e</sup> République est alors proclamée et elle doit négocier la paix. Mais les Parisiens, qui ont beaucoup souffert du siège de leur ville, n'acceptent pas cette défaite. Ils se révoltent et forment un gouvernement révolutionnaire : c'est la **Commune de Paris**. En mai 1871, Thiers, le chef du gouvernement qui s'était réfugié à Versailles, décide alors d'écraser la révolte. Pendant la « semaine sanglante », vingt mille Communards seront fusillés, et des milliers d'autres déportés(\*) en Nouvelle-Calédonie ou en Algérie.



## LES LIBERTÉS RÉPUBLICAINES ●

À partir de 1875, des lois sont votées pour organiser la III<sup>e</sup> République. Notre pays devient alors une **démocratie parlementaire** : le Parlement(\*), formé de deux assemblées (l'Assemblée nationale(\*) et le Sénat(\*)), contrôle le gouvernement, élit un président de la République et vote les lois. En 1881, une loi garantit la **liberté de la presse** et, en 1884, une autre permet aux travailleurs de se regrouper en **syndicats**. Les **libertés municipales** sont aussi votées cette année-là : chaque commune élit ainsi un conseil municipal qui désigne à son tour le maire et les adjoints. « *Liberté, égalité, fraternité* » sera la devise(\*) choisie par la III<sup>e</sup> République pour notre pays.



## D'AUTRES PROGRÈS DE LA SOCIÉTÉ ●

Un autre grand changement apporté par la III<sup>e</sup> République est le développement de l'**instruction**. En 1833, la loi Guizot avait déjà obligé chaque commune à entretenir une école. Mais l'enseignement n'était pas gratuit et beaucoup s'en désintéressaient encore. En 1881, puis en 1882, le ministre de l'Instruction publique, Jules Ferry, propose deux lois sur l'enseignement primaire : l'école communale devient **gratuite, obligatoire et laïque**. L'enseignement, pour tous les enfants, progresse. En 1901, une autre loi, qui accorde le droit de former des associations, marque aussi notre société : elle est, de nos jours, encore largement utilisée ; enfin, en 1905, la **loi de séparation des Églises et de l'État** marque l'attachement de notre République à la laïcité.

Le  
lexique

- **Démocratie** : Gouvernement qui tient son pouvoir du peuple ; des élections sont régulièrement organisées.
- **Syndicat** : Groupement de personnes qui dé-

fendent des intérêts professionnels communs.

- **Laïque** : C'est ce qui n'est pas en relation avec une religion (une école laïque, un État laïc).